



DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DIALOGUE SOCIAL ET
RESSOURCES HUMAINES

Paris, le 21 SEPTEMBRE 2006

Madame Nadia M

34070 MONTPELLIER

lettre recommandée avec avis de réception
RA 63 402 629 0FR

Madame,

Nous faisons suite à votre courrier en date du 6 septembre 2006 et à l'entretien téléphonique que vous avez eu avec André CHAILLON, Responsable de la Formation professionnelle.

Nous vous confirmons que votre contrat de travail est suspendu jusqu'à ce que vous retrouviez, le cas échéant, un organisme de formation susceptible de vous accueillir.

Dans ce contexte, nous vous confirmons ci-dessous les deux écoles habilitées par Radio France à recevoir des personnes sous contrat de professionnalisation et telles qu'elles vous ont été indiquées oralement par le Responsable de la Formation professionnelle :

Centre de Formation et de Perfectionnement des Journalistes
SA rue du Louvre
35 rue du Louvre
75002 Paris
pour 2 contrats de professionnalisation

Ecole supérieur de Journalisme de Lille
50, rue Gauthier-de-Châtillon
59046 LILLE CEDEX
pour 3 contrats de professionnalisation

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Dominique GICQUEL
Directrice Déléguée
à la gestion des Ressources Humaines